

Appendix (O. o.) 8th Feby.	be done, with the Census of 1825, which recapitulation is hereunto annexed.	
	The population as given in the Census of the present year is,	511,919
	That of 1825,	423,680
	Which shews an increase since 1825, or in six years, of	88,239
	Of this increase 21,594 has been by Emigration from the United Kingdom by the Saint Lawrence, since May, 1825,	21,594
	From ditto from the United States and adjoining Colonies, from same date,	311
	Foreigners from same date,	1501

Your Committee have no doubt but that the Census of the present year, as well as that of 1825, is much under the true amount of the population. It ought to be observed that those who make the Census are remunerated according to the number of inhabited houses on the Returns, and it is not unreasonable to suppose many of these houses in scattered situations are altogether omitted or not visited. Inaccuracies are manifest in taking down the number of inmates in each house, the aggregate of which gives the total of the population.

While your Committee have observed, with great satisfaction, the careful and accurate manner in which many of the Returns are made up, and particularly those of Montreal, Stanstead, Lachenaie, St. Hyacinthe, L'Assomption, Berthier, Lotbinière, l'Islet, Kamouraska, Bellechasse, and Portneuf, and several other Counties, they regret to see that others have been sent in, in a manner little indicative of accuracy and attention; among those are, the City and County of Quebec, Drummond, Sherbrooke, Richelieu, Saguenay, Chambly, and others.

Several of the Returns were not added up, and palpable mistakes appear on the face of them. In others it is not stated that the copy to be left in each Parish, has been deposited therein according to Law.

The variety and extent of the information required, and the novelty of statistical enquiries in this Province, may account for many of the errors in the Returns, embracing no less than eighty five heads of information.

The Return for Rimouski has not been received at all; only the sum total of the population has been obtained from the Commissioner.

The whole of these Returns will however be extremely valuable as furnishing at least some data for judging of the progress of population and improvement in the Province in its several localities, and wherever copies have not been deposited in the different places as required by Law, the Commissioners ought to be held so to deposit them, that inaccuracies, if any, may be detected on the spot.

Your Committee recommend that the whole of the Returns be carefully arranged and bound up by Counties, under the authority of the Clerk of the House, in a substantial manner, labelled and kept in some secure place for reference.

Your Committee are of opinion, that the Recapitulation made, according to the directions of your Committee, should be printed in a portable form, for the use of

avec le Recensement de 1825, laquelle récapitulation est ci-jointe.

Appendice (O. o.) 8 Fevr.	La population telle que donnée par le Recensement de la présente année, est de	511,919
	Celle de 1825,	423,680
	Ce qui fait voir un accroissement depuis 1825, ou dans six années, de	88,239
	De cet accroissement, 21,594 proviennent de l'Emigration du Royaume-Uni par le Fleuve St. Laurent, depuis Mai 1825,	21,594
	Par do. des Etats-Unis et les Colonies voisines, depuis la même date,	311
	Etrangers depuis la même date,	1501

Votre Comité ne doute nullement que le Recensement de la présente année, de même que celui de l'année 1825, est beaucoup au-dessous du vrai montant de la population. Il est à observer que les personnes chargées de faire le Recensement étaient rémunérées d'après le nombre des Maisons habitées sur les Retours, et l'on peut bien supposer que plusieurs de ces Maisons éparses çà et là ont été entièrement omises ou n'ont pas été visitées. Il est visible aussi qu'il existe des erreurs dans le nombre des personnes portées comme domiciliées dans la même maison, et dont le nombre collectif est donné comme présentant le total de la population.

Tandis que votre Comité a remarqué avec beaucoup de satisfaction la manière soignée et exacte avec laquelle un grand nombre de ces Retours ont été préparés, tels que ceux de Montréal, Stanstead, Lachenaie, St. Hyacinthe, l'Assomption, Berthier, Lotbinière, l'Islet, Kamouraska, Bellechasse et Portneuf, et plusieurs autres Comtés, votre Comité regrette de voir que plusieurs autres de ces Retours ont été envoyés dans un état tel qu'il fait voir un manque de soin et d'exactitude; parmi ceux-ci se trouvent la Cité et le Comté de Québec, Drummond, Sherbrooke, Richelieu, Saguenay, Chambly et autres.

Plusieurs des autres Retours n'ont pas été additionnés, et il y paraît des erreurs palpables à la simple inspection. Dans d'autres, il n'est pas dit que la Copie qui doit être laissée dans chaque Paroisse a été déposée en icelle conformément à la Loi.

La diversité et le grand nombre de renseignements demandés, et la nouveauté des renseignements statistiques dans cette Province peut servir à expliquer la cause d'un grand nombre d'erreurs dans les Retours, lesquels n'embrassaient pas moins de quatre-vingt cinq questions ou demandes.

Il n'a pas été reçu de Retours pour Rimouski; l'on n'a pu seulement se procurer du Commissaire le montant total du Recensement.

Tous ces retours néanmoins deviendront très-utiles, en autant que ce sera au moins des données certaines d'après lesquelles on pourra juger des progrès de la population et des améliorations dans la Province dans ses diverses localités, et là où des Copies n'ont pas été déposées dans les différens lieux, tel que requis par la Loi, les Commissaires devraient être tenus de les y déposer, afin que s'il s'y rencontre des inexactitudes on puisse les corriger sur-le-champ.

Votre Comité recommande que tous les Retours soient soigneusement arrangés et reliés par Comtés, sous l'autorité du Greffier de la Chambre, d'une manière solide et titrés, et qu'ils soient ensuite déposés dans quelque lieu sûr pour que l'on puisse y avoir recours au besoin.

Votre Comité est d'opinion que la récapitulation faite d'après les directions du Comité devrait être imprimée pour l'usage des Membres, et que des Copies d'icelle